

RÉACTION DE SURFRIDER FOUNDATION À LA DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT HERVÉ BERVILLE SUR LA PERTE DE CONTENEURS EN MER

Communiqué 24.01. 2023 | Pour diffusion immédiate

Un communiqué récent émanant du Secrétariat d'Etat à la mer indique :

« Le Gouvernement annonce ce jour que l'Etat, par la voix du secrétaire d'Etat chargé de la Mer Hervé Berville et du ministre de la Transition Écologique Christophe Béchu, a décidé de porter plainte contre X suite à la pollution des plages du littoral atlantique par des microbilles plastiques. La plainte est adressée ce jour au Procureur de la République du tribunal judiciaire de Brest.

Cette plainte de l'Etat est déposée dans le cadre de plusieurs qualifications pénales que peut revêtir cette pollution massive et son préjudice écologique associé : le délit général de pollution des milieux, le délit de pollution des eaux, ou encore le délit de pollution des eaux marines.

D'ores et déjà, des experts du Cedre, centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux, ont été dépêchés sur les zones concernées à la demande des services de l'Etat, pour faire des prélèvements et des constatations. Leurs résultats permettront de déterminer les meilleures solutions de nettoyage rapide des plages, mais aussi d'analyser le polluant pour en déterminer l'origine.

Le secrétaire d'Etat chargé de la Mer annonce également avoir lancé au nom de la France une demande de faire des pertes de conteneurs par les navires un axe de travail prioritaire de l'Organisation Maritime Internationale.

Il souhaite également qu'un chapitre sur le transport maritime puisse être introduit dans le cadre des négociations qui ont débuté pour le traité international sur la pollution par les plastiques, pour renforcer la traçabilité de certains produits transportés par voie maritime. »

La réaction de Surfrider Foundation Europe

Antidia Citores, porte-parole de Surfrider Foundation Europe, en charge des questions de transport maritime commente : « Nous sommes ravis que le secrétaire d'Etat s'inscrive dans la continuité du leadership de la France sur la question des pertes de conteneur au sein de l'Organisation Maritime Internationale. Au-delà de la question des déclarations (déjà en cours de négociation), nous souhaiterions que soit aussi prochainement abordé la question de **la prévention** de ces pertes.

Nous nous réjouissons d'une éventuelle insertion de la problématique de la perte des conteneurs dans le Traité International sur la pollution par les plastiques, et espérons que nos partenaires européens, ainsi que les pays de la haute ambition seront convaincus de la nécessité d'intégrer ce sujet au traité. Il y a des ponts évidents entre les sujets du transport des déchets eux-même, et la prévention de la pollution des déchets liés à cette activité, qu'elle soit opérationnelle ou accidentelle.

Nous restons à la disposition des journalistes pour toute demande d'information ou d'interview.

A propos de Surfrider Foundation Europe

ONG créée en 1990, Surfrider Foundation Europe, agit pour la protection des océans, du littoral, des vagues et de leurs usagers. Depuis 30 ans, fort d'une équipe d'experts et de 50 antennes bénévoles réparties sur 12 pays européens, l'association travaille avec les parties prenantes (citoyens, secteurs privé et public) sur plusieurs grands thèmes : les déchets aquatiques, l'artificialisation du littoral, le changement climatique, la qualité de l'eau et la santé des usagers. Découvrez l'association sur <https://surfrider.eu/> ou via [cette vidéo](#)

CONTACT :

Lionel Cheylus | Responsable relations médias | 06 08 10 58 02 | lcheyus@surfrider.eu
[bien mettre les coordonnées de la personne pertinente et disponible pour organiser les interviews avec les journalistes. Ajouter un nom de contact est indispensable !]



SURFRIDER FOUNDATION EUROPE

www.surfrider.eu



La campagne « Break the plastic Wave » de Surfrider FoundationEurope est soutenu par le programme LIFE créé par la Commission européenne. Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs, et la Commission ne peut pas être tenue pour responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.